

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 13 mars 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	33

Date de convocation
7 mars 2006

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille six, le 13 mars à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil à la mairie de Saint-Jean de Fos, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel-M. AGOSTINI Jean André -M. CADILHAC Jean François-M. PIERRUGUES Georges -Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard- M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean Michel – M. ASENSI Raphaël - M. ANDRIEUX Jacques – M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée - M. Jean François RUIZ - M. ASTIE Michel– M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Absents excusés : M. GHIBAUT Jean-Pierre-M. BELLOC Jean Paul - M. Michel Alvergne

Absents : M. SALASC Philippe – M. PONCE Jean-Claude - M. DEJEAN Maurice- M. GOMEZ René - M. Claude. CARCELLER - M. SANCHEZ Norbert - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis

M. Jean-Paul BELLOC donne pouvoir à Mme MARTIN Françoise

M. Michel ALVERGNE donne pouvoir à M. Raphaël ASENSI

M. - M. GHIBAUT Jean-Pierre donne pouvoir à M. ASTIE Michel

Mme MARTIN Françoise est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

23-2006

**ZAE LA TOUR, commune de Montarnaud : acquisitions foncières
parcelle E910**

Monsieur R. Asensi, rapporteur, explique que la Communauté de communes doit procéder à de nouvelles acquisitions foncières afin de pouvoir réaliser la zone d'activités économiques de la Tour, sur la commune de Montarnaud.

Aussi, il est proposé au conseil d'acheter la parcelle suivante, qui est classée en IV NA du PLU communal :

N° parcelle	Propriétaire(s)	Superficie en m ²
E 910	Françoise CAUSSE-PAROUTEL	2 341

Monsieur R. Asensi ajoute que la Communauté de communes achètera ce terrain sur la base de 12€ TTC/m², prix conforme à l'évaluation des domaines en date du 19/01/2006.

Les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au Budget primitif 2006.

Le Conseil, Oûi l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de délibérer sur l'acquisition de la parcelle E 910 pour un montant de 28 092 € pour Mme Causse-Paroutel hors majoration des frais d'acte prévisibles
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'achat de ce terrain
- de solliciter les aides financières possibles auprès des partenaires de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, et en particulier de l'Etat, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et du Conseil général du l'Hérault.

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET